

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

31 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 26
PRÉSENTS : 19
PROCURATIONS : 3
VOTANTS : 22
POUR : 22
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
N° 2025-47

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Sébastien BIZET - Cyril BRUZZESE - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Maria-Dolorès THUDEROZ - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Eliane GEOFFROY (pouvoir à Maria-Dolorès THUDEROZ) - Pascal ROUSSET (pouvoir à Corinne JOURDAN) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Yann FLAMANT

Monsieur Patrick RAMON a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n°2

Monsieur l'Adjoint aux finances rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif 2025 a été voté par l'assemblée délibérante le 3 avril 2025. Il est nécessaire en fin d'année de procéder à des ajustements mineurs par une décision modificative budgétaire permettant d'ouvrir des crédits sans rompre l'équilibre du budget. Il y a ainsi lieu de prévoir en opération sous mandat la maîtrise d'ouvrage déléguée par EBER pour la Rue de la République à la jonction des travaux de la Place de la Paix, des crédits de participation au chapitre 65 initialement prévus au chapitre 011, ainsi que la participation de la commune aux « rencontres du cinéma » 2024 et 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-11,

Vu l'instruction M57 et la délibération du conseil municipal n°2022-107 instaurant la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2023,

Vu la délibération du conseil municipal n°2025-22 en date du 3 avril 2025 approuvant le budget principal 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir en opération sous mandat la maîtrise d'ouvrage déléguée par EBER pour la Rue de la République à la jonction des travaux de la Place de la Paix, des crédits de participation au chapitre 65 initialement prévus au chapitre 011, ainsi que la participation de la commune aux « rencontres du cinéma » 2024 et 2025,

Considérant qu'il convient ainsi de procéder à une décision modificative n°2 au budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide de procéder à l'inscription des crédits budgétaires suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Article - Chapitre	Montant
657351 - 65	20 000,00
TOTAL	20 000,00
Recettes	
Article - Chapitre	Montant
75888 - 75	20 000,00
TOTAL	20 000,00
INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Article - Chapitre	Montant
45811 - 45	25 000,00
TOTAL	25 000,00
Recettes	
Article - Chapitre	Montant
45821 - 45	25 000,00
TOTAL	25 000,00

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2025.

Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint aux finances sont chargés d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Le Maire,
Yannick PAQUE

